



Travaux de toitures soumis a permis ou non soumis a permis ?

Par **RastaXste**, le **06/05/2010** à **17:12**

Bonjour, je vous écrit pour avoir une réponse exact au sujet d'un rehaussement de toitures car j'ai eu beaucoup d'avis différent a ce sujet ,je voudrait refaire ma toiture et par la même occasion faire une petite rehausse qui ne dépasserait pas les 60 centimètres .

Je voudrait savoir si je doit faire une déclaration préalable non soumis a permis ,ou si je doit faire une déclaration préalable soumis a permis .

Car des gens me dise que si je fait une rehausse inférieur a 60 centimètres je n'est pas besoin de permis ,si je pouvait avoir une réponse exact avec toutes les explications pour m'éclairer cela m'aiderait dans ma démarche .

Dans l'attente d'une réponse de votre part ,veuillez recevoir mes sincères salutations .